



# REGLEMENT PARTICULIER du 5ème rallye du Pays Viennois & Ronde des Baous VHC le 1<sup>er</sup> Octobre 2022

## PROGRAMME - HORAIRES

<b>Parution du règlement :</b>	..... lundi 8 Août 2022
<b>Ouverture des engagements :</b>	..... dès parution du règlement
<b>Clôture des engagements :</b>	..... lundi 19 septembre 2022 (minuit cachet de la poste faisant foi)
<b>Parution du road-book :</b>	..... vendredi 23 septembre 2022
<b>Publication de la liste des engagés :</b>	..... sur le site ASA Vence
<b>Dates et heures des reconnaissances :</b>	..... samedi 24 septembre 2022 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ..... Vendredi 30 septembre 2022 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
<b>Vérifications des documents :</b>	..... le vendredi 30 septembre 2022 de 13h30 à 20h00 ..... Complexe IBM sur la commune de la Gaude
<b>Vérifications des voitures</b>	..... le vendredi 30 septembre 2022 de 14h00 à 20 h 15 ..... Complexe IBM sur la commune de la Gaude
<b>Heure de mise en place du parc de départ</b>	..... le vendredi 30 septembre 2022 à 10h00 Parking du Complexe IBM
<b>1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :</b>	..... vendredi 30 septembre 2022 à 19h00 Maison des Jeunes commune de la Gaude (stade de foot)
<b>Publication des équipages admis au départ :</b>	..... Vendredi 30 septembre 2022 à 21h00 Panneau situé sur le portail des vérifications administratives
<b>Briefing des pilotes</b>	..... (écrit sera remis au vérif. administratives avec émargement)
<b>Départ du Rallye :</b>	..... samedi 1er octobre 2022 8h 00 Parking du complexe IBM commune de la Gaude
<b>Arrivée du Rallye</b>	..... samedi 1er octobre 2022 20h00 Parking du complexe IBM commune de la Gaude
<b>Publication des résultats du Rallye :</b>	..... samedi 1er octobre 2022 Panneaux situés sur le Parking du Parc d'Assistance ..... 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
<b>Vérifications finales éventuelles :</b>	Garage Renault Allarry, 1280 Route départementale 2210, 06640 Saint Jeannet Taux horaire de la main d'œuvre : 65 € TTC
<b>La Remise des prix s'effectuera dans le parc IBM qui se situe au-dessus du Parc d'Assistance</b>	

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

## **Comité d'Organisation**

L'Association Sportive Automobile Asa Vence Cité des Arts organise le Samedi 1er octobre 2022 en qualité d'organisateur administratif une compétition automobile Régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

### **5ème Rallye VHC du Pays Vençois & ronde des Baous**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile .....(nom)..... le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

#### **1.1P. OFFICIELS**

Identique au 19<sup>ème</sup> Rallye du Haut Pays Vençois & ronde des Baous

Directeur de Course : **Thierry HAMONIC**..... n° licence 31600  
Commissaire Technique : **Philippe Prado**..... n° licence 56333  
Chargés des relations avec les concurrents (CS) : **Isabelle FORESTELLO** ..... n° licence 138486

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le Rallye « **5ème RALLYE REGIONAL DU PAYS VENCOIS & ronde des Baous VHC** » compte pour LE CHALLENGE DE LA LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE Provence-Alpes-Côte d'Azur 2022 VHC

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 30 septembre 2022 de 13h30 à 20h00 et le au complexe IBM commune de la Gaude .

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au **5ème Rallye du Pays Vençois & ronde des baous VHC** doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 19 septembre 2022 Minuit** (cachet de la poste faisant foi) **attention toute demande d'engagement doit être envoyée à l'adresse de L'ASAC Nice, 9 Rue Massenet, 06000 Nice / mail : [vencerallye@gmail.com](mailto:vencerallye@gmail.com)**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 250 voitures pour les trois rallyes.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 720 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **à l'ordre de L'ASA VENCE** et à l'adresse **de L'ASAC Nice, 9 rue Massenet ,06000 Nice**

**Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.**

**Licences pilote et copilote en cours de validité 2022**

**Permis de conduire en cours de validité (pilote et copilote)**

**3.1.13P.** Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue de 30% sur les droits d'engagement, les concurrents qui pour x raisons ne pourront se présenter le jour du rallye. Un mail de confirmation de leur part avec l'heure et la date d'envoi avant le vendredi 30 septembre à Minuit à l'adresse mail de l'organisateur ([vencerallye@gmail.com](mailto:vencerallye@gmail.com)). Aucun engagement ne sera remboursé le jour

du rallye ni aux concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non présentation des documents nécessaires.

### **3.2P EQUIPAGES**

**3.2.9.P.** Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de zone casque.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1P. – VOITURES AUTORISEES**

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallye VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

#### **Ces voitures sont répertoriées par GROUPES**

- GROUPE 1 – T – Tourisme
- GROUPE 2 – CT – Tourisme Compétition
- GROUPE 3 – GT – Grand Tourisme de série
- GROUPE 4 – GTS – Grand Tourisme Spécial
- GROUPE 5 – GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J
- GROUPE A Tourisme J
- GROUPE B J
- Les voitures du Groupe Classic de Compétition de 1977 à 1981 en possession d'un passeport technique 3 volets par un Commissaires Technique Qualifié (classement séparé)

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée sur le parking situé dans le complexe IBM.

L'accès au parc d'assistance sera autorisé uniquement aux véhicules munis d'un sticker fourni par l'organisateur le jour des vérifications.

#### **ATTENTION PENSEZ AU BACHES DE PROTECTION**

Aucune remorque ne sera admise dans le parc d'assistance sous peine de mise hors course du concurrent.

Le parc à remorque sera situé sur le Parking à côté du stade de foot, complexe IBM commune de la Gaude

Celui-ci sera indiqué par des panneaux sur la route principale.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 5ème Rallye du Pays Vençois & ronde des Baous VHC représente un parcours de 222.72 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,990 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/ 4	Cattieres Carros .....	1.900 km x 2 fois = 3.800 Km
ES 2/ 5	Bouyon Bézaudun .....	5.30 km x 2 fois = 10.60 Km
ES 3/ 6	Cole de Vence décente .....	5.50 km x 2 fois = 11.60 km
ES 7	cole de Vence monté .....	6.300 km x 1 fois = 6.300 km
ES 8	Bézaudun Bouyon .....	4.50 km x 1 fois = 4.50 km
ES 9	Carros Gattieres .....	2.300 km x 1 fois = 2.300 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

#### **6.2P. RECONNAISSANCES**

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 24 Septembre 2022 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Vendredi 30 septembre 2022 de 8h00 à 12h00 de 14h00 à 16h00

**Le nombre de passage est limité à 3 maximum** : Des contrôles de passage seront effectués.

Les reconnaissances sont formellement interdites en dehors des dates et des horaires autorisés.

Des sanctions seront prises pour toute personne qui serait vu sur les spéciales du rallye.

### **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

#### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : ..... chasuble jaune
- Chef de poste : ..... chasuble orange
- Relations concurrents : ..... chasuble rouge

### **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement standard FFSA.

### **ARTICLE 10P. PRIX**

La remise des prix se déroulera sur le camion podium qui se trouvera dans le complexe IBM

Samedi 1er octobre 2022, 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent

Tous les concurrents seront récompensés et un apéritif dinatoire suivra la remise des prix.

**Aucun prix financier ne sera attribué**